

Alerte rouge pour des enfants errants...

Le Réseau Education Sans Frontière et la Ligue des Droits de l'Homme en Ariège tirent le signal d'alarme. Ils entendent faire connaître largement au public les conditions inadmissibles dans lesquelles vivent les enfants « mineurs étrangers isolés – primo arrivants ». Il ne faut confondre ce public et l'ouverture du CAO de Perles et Castelet réservé aux déplacés de Calais dont nous reparlerons ultérieurement.

Largués en terre d'Ariège, au petit matin sûrement par des réseaux mafieux de passeurs, ces gamins ont la consigne de se présenter au Conseil Départemental ou à la police et de « la boucler » sur leurs conditions d'arrivée. Un premier abandon... une première errance...

Les procédures de protection en vigueur doivent se mettre en place, prises financièrement en charge par l'Etat, pour cinq jours pendant lesquels il faudrait tout faire : une enquête préliminaire sur les origines et sur les conditions d'entrée, une enquête sur la qualification de minorité et les décisions de justice pour une protection pérenne vers la nécessaire mise à l'abri des intéressés. Une telle mission est impossible en cinq jours dits de mise sous protection d'urgence, période pendant laquelle les enfants sont placés provisoirement en famille d'accueil ou dans un foyer.

Leurs documents d'état civil sont alors envoyés aux services de la police des frontières à Blagnac pour expertise et authentification, un parcours qui peut demander plusieurs semaines. Alors, pour gagner du temps, les services du Procureur font pratiquer des radiographies dites « test osseux » dont la fiabilité s'est révélée plus que douteuse. Ils utilisent les résultats pour déclarer majeurs ces faux enfants.

Prise au détriment du respect de l'article 47 du Code Civil qui prévoit en l'espèce que les documents d'état civil, dès lors qu'ils sont authentifiés prévalent, cette conclusion hâtive permet, le plus rapidement possible, de renvoyer les enfants à la rue...

Considérés alors comme majeurs, ils sont envoyés vers les accueils d'urgence déjà complètement saturés. Si le nombre de places disponibles le permet, ils sont accueillis pour trois nuits puis doivent sortir du dispositif pour la quatrième nuit appelée « nuit de carence »... *le terme est élégant mais ils sont condamnés à dormir dehors et à manger des « clopinettes »*... Trois nuits, certes c'est mieux que rien.

Nous, RESF 09 et LDH, avons pris la décision de boucher les trous concernant la mise à l'abri et l'alimentation tant que nos faibles moyens le permettent. Nous assurons donc gîte et couvert de fortune, parfois à l'hôtel, parfois chez les bénévoles de nos associations. Mais ne disposant que des cotisations de nos adhérents pour ce faire, le système ne saurait durer et pallier les « carences » institutionnelles.

Depuis Novembre 2015, soit sur une année, nous avons eu connaissance et suivi quinze situations, tous ces jeunes ne passant pas aux permanences de la LDH.. L'expertise des documents par la police des frontières a permis l'authentification de douze cas de minorité avérée, un seul est rejeté, un dossier est en attente de réponse, un autre fait l'objet de décisions contradictoires. Pourtant les « tests osseux » précipités en avaient disqualifié quatorze.

Ainsi, après avoir été jetés à la rue pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, à cause des tests osseux, un peu comme le Beaujolais, le « mineur nouveau » est arrivé. A ce jour, cinq ont rejoint un accueil pour mineurs (famille ou foyer), cinq sont là et attendent dehors que la Justice veuille bien décider de leur sort, deux ont « disparu » pendant les interminables procédures. Ce sont des enfants adolescents.

Pourquoi imposer une telle période d'errance ? Qu'advierait-il en cas d'accident ou de maladie ? Pourquoi sont-ils privés de scolarisation ? Où dorment-ils ? Que mangent-ils ? A quelles bonnes ou mauvaises fréquentations sont-ils livrés ? Qui devrait endosser la responsabilité pénale en pareilles circonstances ? N'avons-nous pas tous, adultes, l'obligation légale de signalement et de protection ?

Nous nous interrogeons sur la pertinence des institutionnels concernés : Etat, Conseil Départemental et Justice... Nous nous interrogeons quant à leur volonté de protéger des enfants perdus... Nous sommes persuadés que ces mêmes institutions peuvent mettre en place des procédures plus rapides et plus respectueuses des personnes, assurant la protection immédiate et constante de ces gamins.

Si comme nous, vous jugez les conditions d'accueil et de protection de l'enfance en France et en Ariège indignes de notre pays, faites-le savoir à qui de Droit.

Vous pouvez aussi nous aider, nous rejoindre, dans ces démarches de solidarité élémentaire.

Le 20 novembre 2016
pour RESF 09 et la LDH
Christian Morisse

RESF 09 – Réseau Education Sans Frontière

5 rue du Carrié - Seignaux – 09 000 MONTOLIEU

Boîte Postale LDH - 20 151 FOIX Cédex (tél : 05 61 65 65 98 ou 06 70 94 08 48)

Morisse.christian@yahoo.fr

Chers camarades, Chers amis,

En Avril 2012, à la veille des élections présidentielles nous écrivions : « Nous ne croyons pas aux miracles. Nous ne croyons pas aux lendemains qui chantent. Nous ne croyons pas à ceux qui rasant gratis le temps d'une campagne électorale. La crédibilité des uns et des autres se fonde sur la pratique quotidienne et sur la réalité de leur investissement ».

Certes, nous avons espéré que la morgue des politiciens les plus xénophobes soit écartée pour un temps. Mais nous n'oublions pas que les résultats de la droite et de l'extrême droite avaient été acquis sur le seul créneau du racisme et de la haine de l'étranger... D'autres aujourd'hui n'hésitent pas à enfourcher le dada...

C'est aujourd'hui dans la rue, dans les quartiers, dans les propos de comptoir que ressort cette haine... Les nouveaux responsables n'ont pas fait preuve de beaucoup de vigilance, pire, avec les camps de Roms détruits, ils donnent le change et légitiment tous les dérapages...

Donc, pas de trêve ni de repos pour les militants des Droits de l'Homme, pas de mise en sommeil du Réseau Education Sans Frontière... On s'en doutait un peu...

Aussi, comme chaque début d'année nous remettons à jour, dès maintenant, les listes de nos sympathisants/adhérents par secteur.

Nous souhaitons donc que vous nous confirmiez votre adhésion au Réseau Education Sans Frontière de l'Ariège pour 2016-2017. Aucun montant de cotisation n'a été fixé et chacune, chacun, participe selon son désir et ses moyens... Il est même possible d'être inscrit sur la liste des correspondants sans avoir payé, L'argent ne fait pas le bonheur.

La totalité des dépenses consiste à venir en aide aux enfants des familles sans ressources chaque jour un peu plus nombreuses. Nous ferons avec vous un rapport complet des activités lors du bilan annuel en décembre que nous publierons. Nous espérons, cette année encore, réussir à accueillir un maximum de familles. Ce qui implique un budget prévisionnel conséquent.

Le réseau a redistribué la quasi totalité des sommes récoltées : recettes de l'année, réserves, aides et subventions exceptionnelles... Nous sommes toujours au raz des pâquerettes et aucune somme n'est dépensée pour la gestion, les militants s'en chargeant. (chèques à l'ordre de Réseau Education Sans Frontière 09).

RESF 09 se réunit pour faire le point chaque premier lundi du mois à 18 h. - Mairie de Foix - .

Amicalement Christian Morisse le 25 septembre 2016

Coupon à retourner : RESF 09 – 5 rue du Carrié – Seignaux – 09 000 MONTOLIEU

Ou Boîte Postale (LDH) 20151 09 003 FOIX Cédex

Ou par courrier électronique morisse.christian@yahoo.fr

Nom/ Prénom : Tél :

Adresse postale :

Ville :code postal :

Adresse électronique :

Svp : écrivez très lisiblement